

Pour une « sécurité emploi-formation »

Dans le numéro 47-48 de la revue *Issues* (Cahiers de recherche d'*Economie et Politique*) qui vient de paraître, un important article de Paul Boccara est publié (*). Il comprend deux parties.

- La poursuite de son étude « *pour un nouveau plein-emploi et une pleine activité* » du numéro 46, traitant notamment des questions de la réduction du temps de travail.
- Une analyse théorique développée sur des propositions pour « *une sécurité d'emploi et de formation* ».

Cette analyse remonte à la naissance du marché capitaliste du travail pour déboucher sur des considérations sur son dépassement possible aujourd'hui face aux conditions de la révolution informationnelle.

Elle évoque notamment le remplacement de la fonction d'armée de réserve du chômage par une mise en formation permanente considérable. Elle précise les possibilités d'une régulation nouvelle favorisant la création d'emplois et des passages ou alternances entre emploi et formation bien rémunérés pour tous. Cette orientation nouvelle est à l'opposé de la précarité et du chômage massif, mais aussi de toutes les mesures perverses d'emplois aidés par des fonds publics ou de stages ne débouchant pas sur un emploi stable.

Elle avance enfin des principes nouveaux de financement, depuis les conditions incitatives de crédit jusqu'à des prélèvements de mutualisation des dépenses pour la formation entre entreprises d'un même bassin d'emplois.

* Ce numéro double comprend également des études sur les services publics, sur le syndicalisme et l'autogestion, 283 pages. Prix : 120 F. Commande à adresser à *Economie et Politique*, 2 place du Colonel Fabien, 75019 Paris

Nous publions dans ce numéro d'*Economie et Politique* quelques brefs extraits du développement intitulé : **PISTES POUR DES INTERVENTIONS ET SCENARIO POUR ALLER VERS UNE « SECURITE D'EMPLOI OU DE FORMATION MOBILES » DANS UNE REGULATION NOUVELLE**

Lutter pour des conversions profondes

Ce processus partirait des **pratiques** institutionnelles déjà mises en place et développées dans la crise systémique, **si critiquables et même perverses soient-elles**, visant les populations au chômage. Il s'agit des indemnisations du chômage, du RMI, des emplois précaires sous-payés et des stages de formation soutenus par des aides publiques, du temps partiel imposé, de l'annualisation du temps de travail, des dépenses de formation des entreprises et de la formation en alternance, etc. (...)

Il conviendrait de les convertir graduellement en des situations de bonne formation ou de bon emploi, correctement rémunérés, pour tous. Cela concernerait l'évolution vers une sécurité nouvelle, accompagnée d'une mobilité et d'une efficacité liées à une coopération et à une mutualisation des dépenses et des responsabilités des entreprises, ainsi que des agences publiques concernant l'emploi et la formation, avec une planification décentralisée et concertée à partir des gestions d'entreprises (...).

Dépasser le marché du travail

De nos jours, on assisterait à l'antagonisme exaspéré de la régulation pour la rentabilité, passant par la **pression du chômage** (contre les salaires pour relever la plus-value) jusqu'au **rejet massif permanent** de « surnuméraires », du fait de la productivité des nouvelles technologies et de son accaparement par la rentabilité financière exacerbée et l'accumulation financière. Cette pression sur les salaires et l'emploi, corrélative de l'exaspération de la croissance financière, en déprimant en définitive la croissance réelle et ses ressour-

ces, s'oppose aux exigences de dépenses informationnelles sans précédent. Il y a antagonisme entre une régulation par le chômage et une régulation par l'amélioration des capacités humaines, les dépenses informationnelles pour tous les travailleurs (...).

Si le processus de dépassement du **marché du travail** constitue une progression qualitative par rapport à toutes les conquêtes de droits sociaux des travailleurs, il ne s'agit pas, et pour longtemps, de supprimer le **marché des produits** (et des moyens de production) comme dans les constructions et illusions étatiques se réclamant du socialisme. Mais il ne s'agit pas non plus de ne pas s'en prendre de façon décisive à la domination du **marché de l'argent**, considérée comme indépassable dans les illusions néo-libérales de la crise du capitalisme contemporain, travaillé par la révolution informationnelle (...).

Dans cette perspective, l'on peut ébaucher le scénario d'une cohérence régulatrice nouvelle possible, afin de participer aux

et aussi du RMI, ces transformations iraient bien au-delà de ces récentes corrections des résultats du marché du travail, de plus en plus insuffisantes malgré leur importance, pour chercher à le dépasser dans son fonctionnement même et dans sa caractéristique essentielle de **précarité de l'emploi** (...).

Par delà la garantie d'activité et de revenu, la dimension informationnelle essentielle de ce but social, passant par **une formation permanente extrêmement amplifiée**, serait reliée à des incitations au partage des recherches-développements entre les entreprises et services des bassins d'emploi concernés par une telle garantie décentralisée ainsi qu'à l'incitation à la créativité de tous leurs personnels. Cela renverrait à une efficacité et une mobilité de l'emploi lui-même, passant par des dépenses mutualisées entre entreprises et des concertations entre elles, ainsi qu'avec des activités de formation et de recherche en



recherches, débats et expérimentation d'une construction sociale novatrice, à partir des exigences posées d'une sécurité d'« emploi ou formation » efficace pour une civilisation d'intercréativité de tous (...).

Un emploi ou une formation bien payés, pour tous

Le but social de telles institutions éventuelles serait, tout d'abord, de garantir une activité bien rémunérée, soit d'emploi, soit de formation permanente, à toute la population demandeuse, entre un âge de fin d'études initiales progressive, et un âge de retraite progressive elle-aussi, avec des conditions spéciales de transition et d'alternance emploi/formation à ces deux bouts du cycle de vie. En se distinguant foncièrement des indemnités de chômage

partie en dehors d'elles. Et cela irait bien au-delà des prélèvements mutualisés étendus récemment pour la formation permanente ou la recherche-développement (...).

Incitations financières : crédits, prélèvements et mutualisations

En ce qui concerne l'organisation des ressources, il conviendrait de considérer la possibilité de transformations de grande ampleur à propos des modalités des financements correspondant à ces buts sociaux, visant à la fois l'activité ou l'emploi et la promotion des capacités informationnelles en coopération. Ces modalités pourraient articuler trois dimensions :

— **le crédits et les prêts bonifiés** (et donc aussi la création monétaire) pour des avances concernant les dépenses nécessaires ;

— **des prélèvements de mutualisation** des dépenses et des remboursements, renvoyant à des concertations de régulation comme déjà pour les crédits et prêts ;

— **des critères d'incitation**, contribuant à la régulation en vue d'un nouveau type de progression de la productivité, dans une mixité radicale, évolutive, avec les critères de rentabilité (...).

Le renversement des conditions de financement perverses, développées pendant la crise systémique, en direction d'un dépassement dans une mixité sociale radicale, pourrait concerner, d'abord, l'opposition à la baisse des cotisations sociales des employeurs développant tous les effets pervers de l'abaissement obsessionnel du coût salarial, et son remplacement par **un abaissement des charges financières, jusqu'à leur caractère négatif et donc des subventions**. Cela exercerait une certaine pression générale contre les coûts du capital emprunté et non contre les coûts du travail et participerait au découragement de la croissance financière contre l'emploi. Cela porterait sur le type d'utilisation des autres facteurs que l'emploi, l'investissement, les dépenses de recherche ou de formation, mais pour qu'ils aillent dans le sens de l'emploi et des ressources humaines et non contre eux. Cela irait de pair, ensuite, avec une pénalisation des placements et des revenus financiers par les conditions de crédit et de fiscalité, fournissant en outre des fonds pour les crédits concernant l'utilisation des différents facteurs pour l'emploi (...).

Des objectifs de formation-emploi et des mobilités concertés avec les travailleurs

A côté des **objectifs d'emploi** par bassin ou autres niveaux et de crédits ou prêts pour les investissements et autres financements associés, en pourcentage des effectifs existants, et en relation avec les prévisions de réalisation de ces objectifs par engagement des entreprises concernées comme avec les résultats effectifs, **d'autres objectifs** en pourcentage de l'emploi devraient concerner la **mise en formation permanente** ou le **dégagement de**

cette formation, mais aussi les dépenses de recherche-développement et les accords de coopération externe ou de participation interne au développement et à l'utilisation des recherches (...).

Tout cela renvoie à la constitution de **Fonds spéciaux** organisés pour contribuer aux incitations et montages financiers indispensables, en liaison avec une détermination des objectifs sociaux poursuivis, décentralisés et concertés à différents niveaux (...).

En ce qui concerne **les remboursements**, ceux des crédits pour la formation ou pour la recherche-développement **seraient mutualisés par des prélèvements obligatoires** (au taux variable, en fonction de l'emploi et du type d'activité). Cela favoriserait des opérations concertées, comme des partages des dépenses et des résultats entre entreprises et services d'un même bassin ou autre ensemble, ainsi que des articulations précises aux activités des entreprises et des travailleurs (...).

En ce qui concerne plus particulièrement la formation, afin de faciliter l'importance des prélèvements, malgré la mobilité des personnels, la poursuite des **remboursements par annuité** pourrait passer **d'une entreprise à une autre**, en fonction des déplacements d'emplois éventuels.

D'importantes réserves de manœuvre pour une régulation non catastrophique devraient pouvoir être constituées, en liaison avec les conditions de la révolution informationnelle. Cela concernerait la mise en formation permanente d'une partie considérable de la population travailleuse, au-delà de la formation initiale allongée (...).

En cas d'insuffisance de demande globale, on peut poser des objectifs de croissance de la demande relativement à la production, en cherchant à **faire passer davantage de travailleurs à la formation** à temps complet ou à temps partiel en alternance. Et, en cas d'excès relatif de demande globale, on peut, au contraire, poser des objectifs de transfert de population travailleuse **de la formation permanente à la production** (...).

Evidemment, la mobilité entre emploi et formation, comme entre différents emplois serait négociée avec les travailleurs qui, outre des droits de refus et de recours, seraient protégés dans leurs acquis, comme dans les relations maintenues avec l'entreprise en cas de départ en formation par exemple, etc. (...). ■

Paul Boccara

NB : Tous les intertitres sont de la rédaction.

ECONOMIE

Revue marxiste d'économie
2, place du Colonel Fabien, 75019 Paris

Adresse postale : Economie et Politique
2, place du Colonel Fabien
75019 Paris
Rédaction : 40.40.13.49
Administration : 40.40.13.47
Fax : 40.40.13.95

Directeur Politique : André LAJOINIE, membre du Bureau national du P.C.F.
Directeur Adjoint : Michel DAUBA.
Rédacteur en chef : Denis RECOQUILLON.
Secrétariat de rédaction, coordination technique : Marion LE BECHEC
Administration, diffusion, promotion : Gérard LE BIHAN
Secrétariat : Sylvie BROWET
Comptabilité : Mitra AMANI
Conseil de rédaction : Gérard ALEZARD, Christian BALICOT, Paul BOCCARA, Alain BOCQUET, Gilbert BONI, Robert BRET, Daniel BROCHOT, Wladimir BRONES, Daniel BRUNEL, Michel CHEVALLLOT, Wladimir CHMANIEVSKY, Marc COHEN, Michèle COMMERGNAT, Patrick DARRE, Michel DAUBA, Elie DAYAN, Yves

DIMICOLI, Françoise DUCHESNE, Gérard DUFFOUR, Jacques-Louis FATH, Jacky FAYOLLE, André FERRON, Jean GALLOT, André GERIN, Aimé HALBEHER, Philippe HERZOG, Pierre IVORRA, Pierre LAURENT, J.-Christophe LE DUGOU, Jean LOJKINE, Catherine LUCA, Jean MAGNIADAS, Bernard MARX, J.-Jacques MAUGIS, Monique PRIM, J.-Pierre QUILGARS, Claude QUIN, Claudine ROBERT, Guy SCHMAUS, Roger VAYNE, Julien VILLECROSE.

Changement d'adresse : joindre à votre demande la dernière bande de la revue et accompagner votre envoi de 5 F.
Imprimerie : SIPÉ, 75020 Paris.
Publicité : A.C.P.